



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

CABINET

Direction des sécurités

Service de la sécurité intérieure

Section des polices administratives

☎ : 04-68-10-29-72 ou 27-62

mail: pref-armes@aude.gouv.fr

site internet de la préfecture: <http://www.aude.gouv.fr>

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE OU UN RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION D'ARMES DE CATÉGORIE B

- CERFA n° 12644*04 rempli lisiblement, daté et signé, faisant connaître les armes déjà (éventuellement) en votre possession et indiquant l'objet précis de la demande (autorisation ou renouvellement, leur nombre) ainsi que le type d'arme demandé (catégorie B1, B2,...) ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) **ou** titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant étranger ;
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (Dernier avis d'imposition, quittance d'électricité, de téléphone,...) ;
- Un extrait d'acte de naissance, **de moins de trois mois**, avec mentions marginales ;
- Une copie de la licence de tir, délivrée par une fédération sportive de tir agréée par le ministère chargé des sports, en cours de validité ;
- L'**original** de l'avis favorable délivré par la Fédération Française de tir (feuille verte) de moins d'un an ;
- La justification de la possession à votre domicile d'un coffre fort (photocopie de la facture d'achat avec nom et adresse indiqués) **ou** attestation sur l'honneur datée et signée) ;/
- Facultatif mais recommandé : votre numéro de téléphone et/ou votre adresse mail ;
- copie des autorisations à renouveler
- Une enveloppe demi format libellée aux nom, prénom et adresse du demandeur, affranchie en recommandé avec accusé de réception (pour une demande d'autorisation affranchissement de 20g, pour plusieurs demandes d'autorisation affranchissement de 50g)

Tous les dossiers sont à transmettre, par **voie postale exclusivement**, à l'adresse suivante :

**Préfecture de l'Aude – Direction des sécurités – Service de la sécurité intérieure
52 rue Jean Bringer - CS 20001
11836 CARCASSONNE Cedex 9**

Attention : Les dossiers de **renouvellement** doivent être déposés **au plus tard trois mois** avant la date d'expiration de l'autorisation.

Pour toute précision ou renseignement complémentaire, vous pouvez également vous rendre sur le site :
www.service-public.fr (rubrique :tout « loisirs » / armes).